



Les sciences sociales en question : grandes controverses épistémologiques et méthodologiques

Compte-rendu de la 32^e séance

Enquêter auprès des musulmans en France

16 novembre 2016

Nonna Mayer introduit la séance en soulignant deux problèmes rencontrés dans l'étude des musulmans en France¹. D'une part, les indicateurs religieux existants ont été pensés par rapport au catholicisme et ne sont pas nécessairement adaptés à l'islam. D'autre part, la tradition laïque rend suspecte toute catégorisation sur la base de la religion. L'enquête de l'Institut Montaigne, qui a donné lieu au rapport *Un islam français est possible*, publié en septembre 2016, permet d'aborder concrètement ces difficultés. Antoine Jardin, chercheur au CESDIP et conseiller scientifique pour le rapport, présente les choix méthodologiques retenus. Patrick Simon, chercheur à l'INED, auteur d'une tribune critique du rapport dans *Le Monde* du 27 septembre 2016, discute ces choix. François Héran, également chercheur à l'INED, qui a dirigé les travaux du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (COMEDD), préside la séance.

¹ Ce compte rendu a été rédigé par Côme Salvaire et validé par les différent.e.s intervenant.e.s.

Antoine Jardin

Antoine Jardin commence par rappeler les origines de l'enquête réalisée par l'IFOP du 13 avril au 23 mai 2016 pour l'Institut Montaigne. Le projet se met en place au début de l'année 2015. Le premier objectif est de dresser un état des lieux des études disponibles sur la population musulmane, notamment sur ses attitudes et ses « manières de voir ». La perspective de l'institut se précise ensuite : il s'agit de ne pas traiter cette population comme un groupe monolithique, mais de s'intéresser aux lignes de fracture qui la traversent.

Dans les enquêtes existantes, la population d'origine immigrée est souvent utilisée comme synonyme ou « *proxy* » de la population musulmane. Or, pour Antoine Jardin, les dimensions de l'immigration et de la religion se recoupent de moins en moins. Un choix clair a donc guidé l'enquête : utiliser l'identification religieuse plutôt que le parcours migratoire comme point d'entrée au sein de la population ciblée. A cet effet les modalités d'une enquête par sondage ont été définies. Le téléphone, qui rend plus facile la constitution d'un échantillon qui ne repose pas sur le volontariat comme c'est le cas pour les *access panels* et qui permet la localisation des répondants par IRIS², a été le mode d'administration retenu. Le prestataire sélectionné, l'IFOP, est parti d'un vaste échantillon national (40 000 contacts, 15 459 répondants), construit selon la méthode des quotas et représentatif de la population âgée de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine, au sein duquel il a identifié un sous-échantillon de personnes se déclarant de confession musulmane (874 personnes) ou d'origine musulmane, c'est-à-dire ayant au moins un parent de religion musulmane (155 personnes). Ce second groupe correspond aux personnes qui ont été socialisées dans un milieu où la religion musulmane était présente. Le taux de personnes se déclarant de confession musulmane dans la population de départ s'établissait à 5,6%.

Les questions combinent des indicateurs sociodémographiques classiques, des indicateurs de croyance et de pratiques religieuses et des indicateurs de participation politique. Les données obtenues permettent de construire une typologie des musulmans déclarés, selon la nature de leur religiosité personnelle et le caractère obligatoire ou non à leurs yeux des pratiques de l'islam (normes alimentaires, port du voile intégral), ce dernier trait permettant

² L'IRIS ou « îlot regroupé pour l'information statistique » est l'unité géographique de base utilisée par l'INSEE pour les recensements de population.

d'inférer, selon Antoine Jardin, leur degré d'autoritarisme³. La technique statistique de la classification ascendante hiérarchique⁴ dégage six groupes distincts dont trois principaux : les personnes détachées de la religion, les pratiquants modérés et les « prescriptifs ». Ces derniers représentent 28% du total et se caractérisent par des attitudes autoritaires et rigoristes. Paradoxalement, les personnes de culture musulmane mais qui ne se définissent pas comme telles y sont surreprésentées.

Patrick Simon

Patrick Simon précise d'emblée qu'il ne remet en question ni l'intérêt de l'enquête menée ni son mode d'administration.

Sa première critique porte sur l'intégration de non musulmans au sein de l'échantillon. Le fait d'avoir des parents musulmans justifie-t-il le fait d'être inclus dans le groupe des musulmans ? Pourquoi qualifier de « musulmans » des gens qui se disent non religieux ? Ferait-on de même avec les catholiques, considèrerait-on comme « catholiques » des individus de culture catholique ? Il souligne que ces personnes élevées dans des familles musulmanes mais ne se déclarant pas musulmanes sont prises en compte dans les quatre cinquièmes des traitements statistiques. Patrick Simon s'interroge sur la clarté des filtres qui définissent la population cible.

Pour Patrick Simon, cependant, le problème principal de l'enquête se situe au niveau de l'analyse qui, selon lui, renforce l'idée d'un exceptionnalisme musulman et pourrait de ce fait tomber dans un travers culturaliste. Il critique par exemple l'interprétation faite des réponses portant sur des « rituels sociaux » : la fréquentation d'une piscine mixte, la consultation d'un médecin du sexe opposé. Il s'interroge sur le lien qui peut être établi entre la religion musulmane et la dérogation à certains de ces rituels. Pour lui, en France, beaucoup de femmes non musulmanes ne vont pas à la piscine ou préfèrent être soignées par une femme. La population musulmane a-t-elle un comportement particulier ?

³ Les enquêtés non autoritaires étant ceux qui choisissent la réponse « non » ou « chacun fait ce qu'il veut » à la question sur le caractère obligatoire de ces pratiques.

⁴ Son principe est de regrouper les individus en groupes les plus dissemblables possibles quant aux critères de classification retenus.

Patrick Simon s'interroge ensuite sur la non prise en considération du rapport à l'immigration des enquêtés. Ainsi, il note que « la volonté de vivre dans un pays musulman » ou les attitudes relatives au port du voile sont analysées au regard de la religiosité, quand bien même ces variables sont fortement corrélées avec les trajets migratoires.

Il poursuit en remettant en cause le fait de prendre certaines questions posées comme des indicateurs de religiosité. Le principe de laïcité, par exemple, est une limite objective à la pratique de la religion musulmane en France, indépendamment du degré de religiosité du répondant.

Patrick Simon s'interroge ensuite sur la notion d'autoritarisme. En quoi les réponses aux questions posées dénotent-elles un caractère « autoritaire » ? Par exemple, pourquoi inférer une attitude autoritaire du fait d'affirmer la supériorité de la loi religieuse sur celle de la République ? Là encore, il pointe du doigt la construction d'un certain exceptionnalisme musulman dans le traitement des données, le rapport analysant ces réponses (posant le caractère obligatoire de certaines pratiques de la religion musulmane) comme une « opposition aux valeurs de la République ». Est-il sérieux de livrer au public une telle grille de lecture ? Peut-être existe-t-il 28% de fondamentalistes mais ces variables ne permettent pas de le dire. L'analyse des données pose problème et ce pourcentage de 28% peut effrayer beaucoup de gens.

Enfin, Patrick Simon note que le rapport ne parle pas ou peu de discriminations, d'expériences de mise à l'écart. Le rapport parle d'une identité « réactive » parmi les musulmans. A quoi cette identité est-elle réactive ? L'enquête ne le dit pas. Le chercheur conclut qu'il aurait fallu considérer les expériences vécues des répondants, regarder comment elles s'interpénètrent avec les opinions et les attitudes observées.

Antoine Jardin

Antoine Jardin précise d'abord qu'il n'est pas l'auteur du rapport mais le conseiller scientifique. Il précise qu'on peut tirer une autre lecture des données. Son souhait est que celles-ci soient archivées et mises à disposition des chercheurs pour des analyses

ultérieures. Il précise qu'elles incluent, il y a veillé, des questions sur les discriminations.

Antoine Jardin rejette les propos de Patrick Simon sur l'ambiguïté des variables : pour lui, elles sont bien liées à une dimension d'autoritarisme. Il défend l'usage de cette notion, classique, tout en reconnaissant qu'aucune échelle spécifique d'autoritarisme n'a été construite. En effet, les manifestations d'autoritarisme religieux (contrainte normative vestimentaire, sexuelle ou alimentaire) ne peuvent être analysées à partir des dimensions d'autoritarisme «générique » (rapport à la hiérarchie, à la force). Si la notion d'autoritarisme est le plus souvent associée à la droite et à l'extrême droite (*right wing authoritarianism*), les travaux de psychologie sociale, notamment ceux de Bob Altemeyer⁵, ont montré que la notion est applicable à d'autres traditions politiques ou religieuses. Altemeyer et ses collègues distinguent « fondamentalisme religieux » et « autoritarisme » mais l'usage du mot « fondamentaliste » n'est pas véritablement satisfaisant pour étudier des attitudes contemporaines et non traditionnelles. Antoine Jardin ne voit pas pourquoi la notion d'autoritarisme ne serait pas opérationnelle pour l'islam.

Il répond ensuite aux critiques de Patrick Simon sur l'intégration de non musulmans au sein de l'enquête. « Je ne dis pas qu'ils « sont » musulmans, mais que de par leur socialisation primaire la religion musulmane leur est familière », précise-t-il. Intégrer les non-musulmans de culture musulmane peut permettre de mettre en lumière un élément important : l'existence d'un autoritarisme religieux accru dans un contexte d'affaiblissement de la religiosité. Antoine Jardin revient ensuite sur les trois filtres retenus dans l'enquête : (1) l'individu se déclare musulman ; (2) sa mère est musulmane ; (3) son père est musulman. Si l'individu répond oui à au moins une des trois questions, il est intégré à l'enquête.

Concernant l'orientation culturaliste de l'enquête, il reconnaît que dans l'absolu, il faudrait ne pas mettre de filtres et poser toutes les questions à l'ensemble de la population pour pouvoir comparer au mieux. Néanmoins, malgré les limites de l'enquête, il nie l'existence d'un prisme culturaliste : ce ne sont pas les réponses aux questions prises une par une qui dénotent de l'autoritarisme mais leur combinaison. Il précise qu'il a réalisé environ 150 typologies différentes. De plus, poser des questions sur le rapport aux normes comportementales

⁵ Bob Altemeyer, *The Authoritarian Specter*, Harvard, Harvard University Press, 1997 et *The Authoritarians*, 2006 (<http://members.shaw.ca/jeanaltemeyer/drbob/TheAuthoritarians.pdf>).

associées à l'islam ne peut effectivement prendre de sens que pour les individus qui déclarent posséder un lien avec cette religion.

Face aux critiques portant sur l'ambiguïté des questions, il rappelle que seules les réponses « oui », clairement prescriptives en matière de pratique religieuse, ont été retenues, les réponses « chacun fait ce qu'il veut » ont été comptées avec les « non ».

François Héran invite Antoine Jardin à s'exprimer sur la question de la réception de l'enquête, notamment au sein de la « fachosphère ». Pour le chercheur, il était plus intéressant de présenter la typologie réalisée, qui synthétisait les réponses aux questions, que les tris à plat, susceptibles d'être mal interprétés. Il note par ailleurs que les sites et les réseaux sociaux de la fachosphère n'ont pas besoin de ces données pour stigmatiser la population musulmane. Il estime que beaucoup d'idées reçues et de fausses affirmations sont contredites par les données de l'enquête, notamment sur la nourriture halal. Consommer cette nourriture n'apparaît pas du tout comme un signe avant-coureur d'attitudes religieuses « rigoristes ».

Enfin, revenant sur la critique de Patrick Simon sur la non prise en considération des expériences personnelles de discrimination dans le rapport, le président de séance interroge Antoine Jardin sur les données collectées dans l'enquête. A la question « Avez-vous le sentiment depuis les attentats de 2015 d'être davantage discriminé qu'avant ? », un tiers des enquêtés répond « oui ». Néanmoins, il peut exister des écarts importants entre la perception des discriminations et leur réalité. Antoine Jardin reconnaît la nécessité de prendre en compte la manière dont ces discriminations sont ressenties, le sentiment de marginalisation qu'elles peuvent générer qui n'est pas sans effet sur les attitudes des populations musulmanes.

Questions de la salle

Une première personne interroge Antoine Jardin sur l'absence de variables portant sur les pratiques religieuses personnelles dans sa typologie. Celles-ci paraissent en effet plus objectives pour définir la religiosité. Elles sont présentes dans le questionnaire, pourquoi donc ne pas les inclure dans la typologie ?

Antoine Jardin répond qu'il n'est pas possible de mettre des questions de pratique dans une typologie sur les attitudes. François Héran réagit : « Pourquoi ne pas les introduire ? Il n'y a pas un abîme entre les deux ». Antoine Jardin explique qu'il aurait fallu plutôt réaliser deux analyses de correspondances multiples (ACM) distinctes et regarder les correspondances entre les deux analyses⁶. On peut tout à fait établir une typologie des pratiques mais rien n'indique *a priori* que celle-ci doive recouper la typologie des attitudes, ni que l'une soit plus proche de la réalité que l'autre.

Une question porte sur le rapport entre la loi religieuse et la loi de la République. Patrick Simon intervient pour réaffirmer son désaccord avec Antoine Jardin. Pour lui, il n'est pas possible d'inférer un comportement prescriptif des réponses à cette question sur les pratiques de l'islam, puisqu'on peut considérer que la laïcité restreint objectivement la pratique de l'islam en France. François Héran souligne que certes, cette question peut être interprétée ainsi mais ce n'est pas, lui semble-t-il, ce qu'a fait la majorité des répondants.

Pour clore ce débat sur les variables, le président de la séance réaffirme la logique du modèle statistique employé (l'analyse de correspondances multiples). Bien que l'on puisse discuter le détail des variables, cela ne remet pas nécessairement en cause la robustesse du modèle et de ses résultats.

Une personne questionne Antoine Jardin sur la dimension géographique des attitudes et comportements observés. Celui-ci indique que bien que les répondants aient été localisés par les IRIS, qui informent sur la composition sociale et politique de leur environnement immédiat, ses possibles effets n'ont pas encore été analysés.

Une autre personne s'interroge sur la construction de l'échantillon. Celui-ci n'inclut pas de groupe de contrôle, alors qu'un groupe sélectionné de manière aléatoire (*random*) au sein de l'ensemble de la population aurait suffi à donner plus de poids aux résultats en permettant une comparaison. Antoine Jardin répond que le coût aurait été trop élevé. Administrer la même enquête à un échantillon miroir, représentatif de la population générale, en aurait doublé le coût, l'administrer à l'ensemble des 15 000 répondants sélectionnés au départ l'aurait multiplié par plus de dix.

⁶ Technique statistique permettant de résumer la structure des données et les relations qui s'établissent entre elles.

Un intervenant note ensuite que les questions posées sont très provocatrices dans le contexte politique actuel de la société française comme au sein du groupe étudié. L'étude prend-elle suffisamment de recul par rapport au contexte ? N'y a-t-il pas une censure sociale quand on parle de l'islam ? Les personnes interrogées se sentent-elles libres de dire ce qu'elles pensent ?

Antoine Jardin reconnaît qu'il existe un effet de contexte. La même question posée avant ou après les attentats ne donne pas les mêmes résultats. Il pense toutefois que quel que soit le contexte les lignes de clivage ne sont pas du tout les mêmes au sein de la population musulmane et dans l'ensemble de la population. Néanmoins, le parallèle avec l'enquête RAPFI (Rapport au politique des Français issus de l'immigration) menée en 2005⁷ montre que les évolutions du rapport à la religion sont peut-être plus limitées que l'on ne l'imagine. Ainsi en 2005, 21% des descendants musulmans de l'immigration maghrébine, africaine et turque considéraient « qu'un musulman doit suivre les principes coraniques même s'ils s'opposent à la loi », un chiffre que l'on peut rapprocher des 28% de « prescriptifs » de l'échantillon de 2016.

Le président de la séance, François Héran, conclut en notant que l'on dispose aujourd'hui de trois enquêtes de la statistique publique qui abordent directement la religion, sans utiliser de « *proxy* ». Il lui semble important de rappeler que les questions sur la religion ne sont pas interdites en France mais régulées par un système de dérogations établi par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Avoir pris en compte les pratiques de l'islam et la manière de les voir est une bonne chose qu'il faudrait être en mesure de faire de façon plus régulière.

⁷ Sylvain Brouard, Vincent Tiberj, *Français comme les autres ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.